



Mémoire de géopolitique

La Belgique



7ème promotion / 1999-2000

**C.E. LORON
Division A
Groupe 6**

1. GEOPOLITIQUE DE LA Belgique
2. Chef d'escadron Claude LORON
3. 13 Mars 20000
4. Division A groupe A6
5. Mémoire d'étude dirigée de géopolitique
6. Résumé : Créée en 1830, par la volonté des anglais, la Belgique, Etat-tampon neutre et indépendant, composé de deux communautés, wallonne et flamande, va passer en 170 ans d'un état centralisé unitaire et très francophone à un état fédéral plutôt flamand.
Séparés par la langue, flamands et wallons vont s'affronter par leurs mouvements interposés pour faire valoir leurs revendications. Déchirés par les guerres, mais toujours combattifs, c'est politiquement qu'ils vont modifier profondément les structures étatiques afin d'arriver au fédéralisme mais jusqu'à quand ?
7. Mots clés : Belgique, linguisme, flamand, wallon.

INTRODUCTION.....	4
1 LA LANGUE ET LES MOUVEMENTS AVANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.....	7
11 LES LANGUES "BELGES"	7
111 <i>L'état de la langue en 1830</i>	7
112 <i>Fusion linguistique flamande</i>	8
12 LES MOUVEMENTS COMMUNAUTAIRES.....	9
121 <i>Le mouvement flamand</i>	9
1211 Les débuts.....	9
1212 Naissance des mouvements.....	10
1213 Politisation du mouvement.....	11
1214 Fin de l'unionisme	11
122 <i>Le mouvement wallon</i>	11
1221 Avec un demi-siècle de retard	12
1222 Régionaliste plutôt que nationaliste.....	12
13 LA SITUATION AVANT LA GUERRE	13
131 <i>Les premiers affrontements et les acquis linguistiques</i>	14
132 <i>La guerre scolaire</i>	14
133 <i>La conjoncture d'avant guerre et l'attitude du roi</i>	15
2 L'EXPANSIONNISME ET LES DECHIRURES COMMUNAUTAIRES LORS DES DEUX CONFLITS MONDIAUX.....	16
21 L'EXPANSIONNISME COLONIAL	17
22 LES DÉCHIRURES DES GUERRES.....	18
221 <i>Les faits guerriers d'avant 1914</i>	18
222 <i>La première guerre mondiale</i>	19
2221 Causes du malaise dans les armées.....	19
2222 Frontistes et Flamenpolitik	19
223 <i>La deuxième guerre mondiale</i>	21
2231 Environnement.....	21
2232 La période de guerre	21
2233 La question royale	22
3 VERS LE FEDERALISME ?.....	23
31 JUSQU'AUX ANNÉES 1970	23
311 <i>Etat des lieux</i>	23
312 <i>La frontière linguistique</i>	24
32 LES CONSTITUTIONS.....	25
321 <i>La constitution de 1970</i>	25
322 <i>La constitution de 1980</i>	25
323 <i>La constitution de 1988-1989</i>	26
324 <i>La constitution de 1993</i>	27
33 LE FÉDÉRALISME MAIS JUSQU'À QUAND ?.....	28
34 LA BELGIQUE ET L'EUROPE	29
CONCLUSION.....	30
BIBLIOGRAPHIE.....	32
ANNEXE 1.....	33
ANNEXE 2.....	34

INTRODUCTION

C'est avec les invasions romaines que les Belges entrent dans l'histoire. Malgré des combats courageux, les légions romaines soumettent les tribus belges à partir de 57 avant J-C. A l'extrémité de l'Empire, les trois provinces belges Belgica prima, Belgica secunda et Germanica secunda vivent pendant quatre siècles dans la paix romaine.

Le développement de la région s'effectue grâce au réseau des nombreuses voies romaines. La civilisation belgo-romaine se constitue petit à petit et la pénétration de la langue latine est assez rapide, dans la partie méridionale du territoire notamment.

A partir du III^e siècle, la décadence de l'Empire romain laisse la Belgique ouverte aux invasions germaniques et à l'installation des Francs. Le peu de connaissances sur cette époque ne permettent pas de formellement établir un lien entre l'occupation des Francs et la formation de la frontière linguistique qui partage la Belgique mais une division est en gestation.

L'époque franque marque pour la Belgique une période de christianisation. L'essor économique se fait surtout le long des fleuves tels que l'Escaut, la Sambre, La Meuse dans des petites villes dont la prospérité va grandissante.

La première scission de la région se déroule en 843 lorsque les trois fils de Charlemagne se partagent son Empire. La partie située à l'ouest de l'Escaut, la Flandre se retrouve dans la Francie occidentale qui revient Charles le Chauve et la partie orientale revient à Lothaire puis est rattaché à l'Allemagne en 925 par Louis le Germanique. Une nouvelle fois ces contrées sont placées aux confins de deux Etats et vont devenir des enjeux et des champs de batailles pour les souverains.

De nombreux conflits, des alliances et des mariages amènent la région à se constituer en duchés et principautés de type féodal dépendant du roi de France ou de l'Empereur d'Allemagne. On peut déjà remarquer que l'homogénéité linguistique n'est pas de mise. Le flamand ou thiois domine en Flandre, au Limbourg et au Brabant tandis que les parlers romans et wallons, proches du français, dominent ailleurs mais avec dans tous les cas des minorités linguistiques dans l'ensemble des principautés.

A partir du XI^{ème} siècle, la Belgique va devenir un "pays de villes" situées principalement à la croisée des routes et des canaux qui vont développer un commerce important dans de nombreux domaines comme la métallurgie du fer, du cuivre, les fabrications de toiles de lin et de draps. Cependant, au courant du XIII^{ème} siècle seules les villes de Flandre continuent de développer leur industrie et les commerçants s'enrichissent. Toutefois, des luttes intestines voient le jour entre marchands donnant lieu à des nombreuses révoltes.

Le comté de Flandre connaît malgré tout une prospérité économique extraordinaire et les vassaux et comtes bénéficient d'une autonomie parfois remise en cause par le roi de France. Philippe le Bel voulant soumettre les habitants de ce comté est lourdement défait le 11 juillet 1302. Les troupes françaises se font massacrer par

des milices flamandes. On voit déjà ici poindre les revendications du peuple des artisans flamands contre l'aristocratie "étrangère" de langue française.

Dans la partie du Saint Empire on voit se dessiner une identité collective dans le Brabant à la frontière entre les deux cultures française et germanique. Enfin, la principauté de Liège jouit d'une autonomie assez relative durant cette période. Les autres contrées, qui sont la Wallonie d'aujourd'hui sont un peu à l'écart du développement et restent moins peuplées et moins urbanisées.

La fin du Moyen Age est marquée par un déclin notable des activités économiques notamment en Flandre dans le secteur de la draperie. Néanmoins malgré cette période de marasme, on voit apparaître un léger essor industriel en Wallonie grâce à l'extraction de la houille.

Durant les quatre siècles suivant, les provinces belges vont se voir regrouper et rattacher avec les Pays-Bas à un ensemble plus vaste sous la domination successive de l'Etat Bourguignon, de l'Espagne et enfin de l'Empire d'Autriche à l'exception de la principauté de Liège qui restera autonome.

Cette "burgondisation" amènent déjà les Flamands à reprocher aux ducs régnants de leur imposer des dirigeants "étrangers". Cependant les souverains consécutifs arrivent à maintenir un équilibre entre les différentes communautés jusqu'à Charles le téméraire (1477). A sa mort, l'opposition arrive à faire plier Marie de Bourgogne et on voit réapparaître un retour en force des particularismes. Mariée avec Maximilien d'Autriche, elle donne naissance à Philippe le Beau qui en épousant Jeanne la Folle lie le trône d'Espagne aux royaumes d'Autriche et des "Pays-Bas"¹.

Suit alors la période espagnole qui comprend un "beau XVI^{ème}" au cours du règne de Charles Quint puis une période trouble assombrie par une série de guerres.

Le règne Charles Quint marquera une période d'unification de plusieurs territoires conquis afin de former les 17 provinces des Pays-Bas. L'ensemble est libéré du lien juridique avec le reste de l'Empire et devient une entité gouvernée de Bruxelles qui fait désormais figure de capitale. La prospérité revient mais les villes perdent de leur autonomie.

Alors que la question religieuse ne s'est jamais posée aux Pays-Bas avant le XVI^{ème}, elle va occuper le devant de la scène pendant tout ce siècle. Dès 1517, les thèses de Luther se répandent dans les 17 provinces. Les calvinistes s'implantent alors solidement dans le Nord vers 1540. La très catholique Espagne de Philippe II fait alors tout pour endiguer la Réforme. Les tensions exacerbées amènent les calvinistes à une "furie iconoclaste" en août 1566, qui détruit des églises catholiques et des monastères. La répression espagnole est alors terrible dans les années suivantes. La scission entre le Nord et le Sud est réelle.

Cette guerre de religion va amener vers 1598, dans les faits mais en 1648 par le traité de Munster dans les textes, à la constitution de la frontière entre les Pays-Bas et la Belgique d'aujourd'hui.

Le XVII^{ème} siècle est une période de guerres incessantes et d'une situation économique guère brillante. Les Pays-Bas espagnols sont devenus le champ de bataille de l'Europe. Les défaites espagnoles amènent à céder à la France des territoires qui fixent peu à peu les frontières actuelles au sud entre la France et la Belgique.

¹ Nom donné par opposition aux terres hautes d'Autriche.

A l'aube du XVIII^{ème}, les Pays-Bas méridionaux séparés des provinces calvinistes du Nord ont acquis la configuration de la Belgique actuelle et sont devenus une terre d'élection du catholicisme. Suite aux conflits incessants, ils passent sous domination autrichienne par le traité d'Utrecht (1713).

Le changement de dynastie ne modifie pas profondément le statut politique des provinces belges. Cependant, les régnants autrichiens remplacent les provinces par des circonscriptions et cherchent à laïciser la société. La contre-réforme, à travers l'action des jésuites va structurer la nation belge mais aussi la diviser. Avec la logique de la circonscription territoriale, fondée sur la langue et le territoire, cela amène à poser les bases de la nation moderne mais aussi le mouvement linguistique. La province flandro-belge au Nord, ne se réfère qu'à elle-même coupé de l'ensemble culturel germanique par son orientation religieuse et culturelle vers la latinité. Le Sud est renvoyé vers l'ensemble culturel gaulois. De plus, la prospérité revient mais avec des disparités géographiques qui amènent la "ruralisation" la Flandre et l'industrialisation de la Wallonie avec Bruxelles qui s'affirme en tant que capitale.

Arrive 1789 ou la révolution brabançonne force l'armée autrichienne à se réfugier au Luxembourg, et en janvier 1790 les "Etats-Belgique-Unis" sont créés. Mais en décembre les troupes autrichiennes parviennent à reconquérir le pays. Les péripéties des guerres de la France révolutionnaire, amènent celle-ci à annexer jusqu'en 1815 l'ensemble des territoires y compris la principauté de Liège qui rejoint la Belgique.

L'Etat belge est alors littéralement fabriqué par Paris. La Belgique disparaît et les habitants deviennent des citoyens français. La langue française est imposée comme langue exclusive et forcée en Flandre notamment. Cependant le régime napoléonien va entraîner un mécontentement presque général principalement sur les questions religieuses.

Après la défaite napoléonienne, le congrès de Vienne unit à nouveau les anciens Pays-Bas autrichiens, la principauté de Liège et les Provinces Unies. Cet impossible amalgame ne donnait que l'illusion de la reconstruction des Dix-Sept provinces de Charles Quint. Les divergences entre le Nord calviniste et le Sud catholique s'étaient accrues en deux siècles. Sur le plan linguistique, la réunification de deux pays assurait la prédominance du néerlandais alors qu'au sein des Provinces Unies toute la noblesse, l'ensemble de la bourgeoisie, y compris en Flandre, s'exprimaient en français.

Guillaume de Hollande en pratiquant une politique anticléricale se mit à dos les catholiques. De plus, la jeune bourgeoisie libérale formée dans les nouvelles universités de Gand et de Liège demandait plus d'autonomie, la liberté de la presse et des responsabilités ministérielles. C'est dans ce contexte qu'a lieu la révolution belge de septembre 1830 qui contraignit les Hollandais à se retirer de la totalité du pays.

Ainsi, à la conférence de Londres, l'Angleterre proposa de créer un Etat neutre indépendant garantissant l'équilibre européen et c'est ainsi que naquit la Belgique.

Créée en 1830, par la volonté des anglais, la Belgique, Etat-tampon neutre et indépendant, composé de deux communautés, wallonne et flamande, va passer en 170 ans d'un état centralisé unitaire et très francophone à un état fédéral plutôt flamand.

Séparés par la langue, flamands et wallons vont s'affronter par leurs mouvements interposés pour faire valoir leurs revendications. Déchirés par les guerres,

mais toujours combatifs, c'est politiquement qu'ils vont modifier profondément les structures étatiques afin d'arriver au fédéralisme mais jusqu'à quand ?

* * *

*

1 La langue et les mouvements avant la première guerre mondiale

11 Les langues "belges"

111 L'état de la langue en 1830

C'est en toute innocence que la Belgique de 1830 se posant en héritière de l'Etat bourguignon, choisit la langue française comme langue de souveraineté. Certes il ne s'agissait pas là d'un choix officiel car la loi ne fixait pas l'usage de la langue, mais d'une décision somme toute réfléchie. Le français apparaissait comme un élément qui permettait "d'inventer", d'uniformiser et de renforcer la Belgique menacée par l'étranger. La volonté des dirigeants d'éradiquer les "dialectes" aussi bien wallon que flamand, semblait aller dans le sens du progrès, même si seulement 10 à 15% de la population ne se servait de la langue française en priorité. Il s'agissait alors de se démarquer des Pays-bas et du néerlandais qui était perçu alors comme le vecteur de l'absolutisme batave et du calvinisme honni.

Il existait bons nombres de dialectes wallons. Cependant, deux écoles se distinguaient par leur opinion radicalement différente au sujet de la langue. L'une qui voulait ne pas s'éloigner du français officiel qu'il venait de quitter et l'autre au contraire qui souhaitait garder un dialecte distinct.

En revanche les dialectes flamands n'avaient aucun norme linguistique. L'essor économique au Nord avait permis à la classe dominante et riche d'avoir une langue cultivée alors que le sud plus pauvre avait été soustrait de cette évolution. Aucune unification ne semblait possible si bien que le français ne possédait aucun adversaire.

Dans la constitution de 1831 l'article 23 stipule que "L'emploi des langues usitées, est facultatif en Belgique, il ne peut être réglé que par la loi et seulement pour

les actes de l'autorité publique et pour les affaires juridiques". De plus, l'opposition au néerlandais était grande, y compris dans la population flamande. Cela laissait cependant les locuteurs unilingues des dialectes, démunis face au français ce qui montre qu'une rupture plus politique que culturelle s'était faite.

Pour ce jeune Etat, choisir la langue française, était se doter d'une langue "prestigieuse" qui était virtuellement capable de faire l'unité nationale. Ce n'était en aucun cas une oppression volontaire contre le flamand, ni une mise à l'écart d'un parler de "seconde zone" et encore moins de ses utilisateurs. Cette option paraissait même tout à fait légitime pour les premiers flamingants².

Cette situation ne reflète en fin de compte que la prédominance de la bourgeoisie tant en Flandre qu'en Wallonie, qui marque un dédain marqué pour les dialectes. Ils considèrent que parler français doit consolider les bases de la jeune Nation. Ce n'est pas la lutte entre deux langues, mais d'une langue contre une variété importante de dialectes. Cet état de fait ne s'explique pas par une division territoriale communautaire, mais c'est un révélateur d'inégalité sociale. La majorité des habitants flamands pauvres et peu lettrés sont écartés du pouvoir et n'ont pas le droit de vote.

112 Fusion linguistique flamande

Mais au fur et à mesure, le français devient dans les faits la seule langue officielle du Parlement, du gouvernement, dans l'administration, la justice et l'armée.

Il ne s'agit pas de persécuter la langue flamande, mais son statut d'infériorité suscite des protestations. Il est à noter que cette démarche est d'autant plus exacerbée que le romantisme de l'époque exalte les cultures populaires et le mouvement des nationalités marque l'importance de la langue dans l'affranchissement des peuples.

Une première guerre interne entre flamands éclate au sujet de la mise à niveau de la grammaire et de l'orthographe avec le néerlandais. Une première tentative en 1824 proposé par J.F. Willens avait eu lieu afin d'utiliser la grammaire néerlandaise mais en conservant des éléments du dialecte dominant flamand, le thiois.

En septembre 1836, le gouvernement organise un concours sur les "Moyens de réformer l'orthographe et d'unifier la langue flamande". Différentes propositions largement modérées sont présentées. Mais le chef du gouvernement de l'époque, juge ces changements incompatibles avec les structures du pays, et leur oppose une fin de non-recevoir et le gouvernement rédige lui-même la nouvelle réglementation orthographique.

Les travaux se poursuivent avec un aboutissement de l'acharnement de Willens, soutenu par le clergé notamment, en 1839 par l'adoption de son orthographe. Cependant le climat de l'époque est très difficile puisque c'est l'année de la rétrocession du Luxembourg et d'une partie du Limbourg aux Pays-Bas en vertu du traité des XXIV articles. Cette nouvelle réglementation déclenche une véritable "guerre" et le gouvernement réintroduit aussitôt l'ancienne tradition plus proche du flamand et donc en rupture totale avec le néerlandais.

² Nationaliste flamand

Après quatre ans de pétitions de la part des flamands, le ministre catholique de la justice rétablit sur décision royale l'orthographe de Willens. Une dernière joute allait s'engager entre les protagonistes arbitrée par l'église. Les deux clans voulaient que les ecclésiastiques se prononcent car ils connaissaient bien le pouvoir grandissant du clergé dans l'enseignement et leur prise de position pouvait s'avérer décisive. Mais les évêques étaient eux-mêmes divisés et le verdict ne vint pas d'eux.

En vérité, la plus forte opposition contre Willens ne reposait pas sur la langue. Le fondement des griefs fait contre ce rapprochement avec le néerlandais se basait sur des critères religieux et moraux. Ils semblaient à la plupart des opposants que le ralliement à la langue néerlandaise faisait tomber un rempart catholique face à l'hérésie protestante. Après plusieurs années de lutte ce n'est qu'en 1864 que le ministre libéral flandophile Vandepereboom décréta définitivement adopté l'unité orthographique prônée par Willens depuis quarante ans.

12 Les mouvements communautaires

121 Le mouvement flamand

1211 Les débuts

Il est né en même temps que la Belgique, en réaction à la francisation de l'Etat. Il n'est, au départ nullement anti-belge et ne cherche pas à véhiculer des idées de fédéralisme et encore moins à détruire l'Etat. Il veut simplement, par souci d'égalité mettre fin aux mesures discriminatoires. Jusqu'en 1858, la lutte se fait sur le plan culturel.

C'est la "guerre" de l'orthographe décrite supra qui va former les premiers mouvements. La première génération de flamingants s'exprime par des "pétitionnements". Plus de deux cents pétitions arrivent au gouvernement afin de soutenir la langue. Vers 1840, les pétitions demandent le bilinguisme, c'est-à-dire l'usage du flamand en Flandre dans les écoles, l'administration et la justice, sans pour autant abandonner le français. Ces revendications demandent au moins la présence dans les administrations, afin de traiter les affaires communales et provinciales, d'un interlocuteur sachant parler le flamand. Elles sollicitent, de plus, l'usage du flamand dans la justice afin que les prévenus soient jugés équitablement et enfin que le flamand soit l'égal du français à l'université de Gand et dans les autres grands établissements éducatifs de l'Etat. Malgré son caractère modéré, elle n'obtient que peu d'écho.

Elle est le fait des quelques écrivains et philosophes qui veulent redonner des lettres de noblesse à la langue flamande. C'est à travers des publications diverses principalement éditées en direction des classes moyennes cultivées, qu'ils veulent conserver leur langage. Ils veulent aussi, apprendre à lire au peuple qui dans leur grande majorité analphabète. Deux groupes très actifs se forment : l'un à Gand autour de J.F. Willens qui est considéré comme le "père du réveil flamand" et l'autre à Anvers autour de Henri Conscience. Ce dernier obtient la notoriété en publiant un roman historique, en 1838, "*De Leeuv van Vlaanderen*" (Le Lion des Flandres) qui invoque la

bataille des Eperons d'Or en 1302 qui opposa les Flamands aux troupes françaises de Philippe le Bel.

La pierre angulaire dans l'histoire du mouvement est "Le Manifeste du Mouvement flamand" en parti rédigé par Conscience. Ce document qui systématise l'ensemble des revendications flamandes va servir pendant un siècle de charte commune aux militants. Les réactions du gouvernement sont hostiles car il le considère comme subversif et allant contre l'unité du pays.

1212 Naissance des mouvements

Des tensions commencent à se faire sentir au sein même des mouvements et la cohésion initiale se désagrège. Plusieurs organisations voient alors le jour afin de rassembler les énergies. En 1844, le *Taelverbond* (Union pour la langue) réunit les ardeurs de trois autres groupes pour une mise en commun des idées et la création de programmes cohérents. Leur premier congrès réunit 500 personnes avec encore des divergences entre catholiques et libéraux. Le premier acte est la création du premier congrès de littérature néerlandaise qui se tiendra à Gand en 1849. D'un autre côté, le Comité Central Flamand (*Vlaemisch Middencomiteit*) apparaît le 25 décembre 1849.

En marge d'une politique partisane, il veut une amitié entre les deux communautés. Leur premier manifeste est publié dans le journal l'Union qui expose ceci : "Il y va du maintien de notre nationalité, de l'unité entre Wallon et Flamand, de la prospérité de la souche flamande. Laissons la politique de côté ! Parlons le langage de la raison, de la conviction, de la modestie.". Ils ne veulent que défendre la langue et toute atteinte à celle-ci. Ils demandent l'enseignement de leur langue maternelle dans le primaire et le secondaire mais pas encore dans le supérieur. Les pétitions se multiplient et finissent par faire prendre position le roi en 1850. "La pétition est juste et raisonnable. Après la révolution de 1830, on a bien un peu oublié notre bon vieux flamand. Toutes ces raisons me font désirer que le flamand soit traité affectueusement.". Le Comité organise un concours apparenté au concours général en langue flamande qui récompense un candidat Julius Vuylsteke qui va devenir un grand leader politique quelques années plus tard.

Le Comité Central continue ses actions et essaie de fédérer les actions d'autres organisations afin d'établir un manifeste contenant l'ensemble des revendications pour peser sur le gouvernement. Il sera un peu pris à contre-pied par le gouvernement qui éditera lui-même une "Commission des griefs" en 1856 mais ce cahier de doléances ressemble presque point par point au manifeste en préparation. Le Comité obtient quelques résultats dans l'enseignement pour le flamand.

La crise économique et le sentiment grandissant de frustration notamment dans les classes moyennes, non francisés, et écartées des postes à responsabilité, entraînent une politisation du mouvement. De plus, la modification du droit de vote apporte un nouvel élément de pression sur l'Etat pour les Flamands. Le militantisme littéraire devient un groupe de pression à connotation nettement plus politique.

1213 Politisation du mouvement

Le tournant dans l'histoire du mouvement flamand est cette fameuse "Commission des Griefs" et le programme qui en découle en 1858. Cela va décider la plupart des activités flamingantes jusqu'au début du XX^{ème}.

C'est la première fois que le gouvernement reconnaît le mouvement de manière officielle en lui confiant la rédaction du rapport de la commission. Celui-ci débouche sur une réfutation de la part chef du gouvernement qui est consigné dans un contre rapport. Ainsi le mouvement a simultanément été reconnu puis rejeté. Pour couronner le tout la traduction française est amputée des passages fondamentaux et ne reflète pas la pensée des auteurs. Ainsi, cette traduction et la publication du contre rapport enveniment encore plus les relations entre les flamingants et le gouvernement. Le rapport remet en cause l'Etat et notamment l'article 23 de la Constitution et a un écho très défavorable auprès de la bourgeoisie gouvernementale protectrice de la Constitution.

Concomitamment, les tensions au sein de la communauté flamande amènent ceux-ci à se diviser afin de rejoindre deux entités politiques différentes, les catholiques et les libéraux. Cet échec incite donc les militants à se tourner vers une action plus politique. Le mouvement commence à participer aux joutes électorales qui avaient la plupart du temps lieu entre ces deux tendances.

Jusqu'à la fin du siècle, on assiste à une politisation des groupes flamingants ou les revendications linguistiques passent en second plan en regard des impératifs partisans. Les phases successives de l'industrialisation, bouleversant les rapports sociaux font naître deux partis et deux fonds représentant les deux bords.

1214 Fin de l'unionisme

Vers 1860, germe l'idée d'une fédération de forces flamingantes face à l'éparpillement des voix. La Ligue Flamande est portée sur les fonds baptismaux en mai 1862 avec comme adage "Le but de Ligue Flamande est d'associer tous les vrais Flamands, sans exception d'opinion et en les respectant toutes, en vue d'obtenir le redressement des griefs dont ils sont victimes depuis 1830". Les trois grands points de ralliement sont la dualité des races en Belgique, la prise en compte des revendications flamandes et l'affirmation de l'option démocratique et sociale du flamingantisme. Ils veulent essayer de rassembler au-dessus des partis. Le caractère "suprapolitique" fut un échec total. La Ligue se scinde en deux rapidement, et marque la fin de l'unionisme flamand. La plupart des mouvements rejoignent petit à petit des formations politiques.

C'est ainsi que les principaux leaders sont élus au Parlement en 1863. L'un d'eux prête serment pour la première fois en flamand. En s'appuyant sur ces parlementaires le mouvement flamand arrive ainsi à faire passer ces principales revendications.

122 Le mouvement wallon

1221 Avec un demi-siècle de retard

Les Wallons n'ont aucune raison de se plaindre de l'Etat fondé en 1830. Les francophones y règnent en maître et ne doutent pas de leur supériorité que personne ne remet en cause. En fait, le mouvement wallon naît en 1888, non pas dans le Sud du pays mais à Bruxelles en réaction aux lois qui tendent à limiter l'infériorité juridique du néerlandais. Les nombreux fonctionnaires d'origine wallonne, pour la plupart, redoutent le bilinguisme. Pour sa part, au début du mouvement, les Belges du Sud sont totalement indifférents à ses débats qui ne sont pour eux, réservés qu'aux Flamands et aux habitants de Bruxelles.

L'élaboration du mouvement s'est faite sur une crainte de la marginalisation des populations wallonnes face aux nationalistes flamands et motivée par des hommes politiques, contrairement aux mouvements flamingants, qui tentent de faire germer dans les esprits du Sud une conscience nationale. Il ne se fonde pas sur un nationalisme populaire mais sur un recrutement élitiste et son efficacité électorale est presque nulle. Le but de l'organisation n'est pas très clair et au contraire il semble assez absurde de défendre quelque chose de linguistique là où la toute puissance du français ne semble pas atteinte.

Les premiers congrès du mouvement wallon ne connurent que très peu de succès. Ce n'est qu'en 1905, à Liège que le groupe sort réellement de sa marginalité en accueillant des parlementaires, des élus communaux et des universitaires. Le mouvement n'a que des réactions face aux avancées de la langue flamande mais aucun but précis afin de développer son identité. De plus, il n'a pendant longtemps aucun chef incontesté et charismatique.

Il ne s'agissait pas de la première apparition du terme Wallonie qui avait déjà été évoqué en 1844 par C.Grandgagnage et par A.Mockel en 1886 dans une revue symboliste "la Wallonie" et qui décrète en 1897 "la Wallonie aux Wallons, la Flandre aux Flamands et Bruxelles aux Belges".

Les aspirations de la plupart des militants wallingants³ étaient de préserver leurs acquis, les fonctionnaires notamment, et d'empêcher l'enseignement du flamand obligatoire dans les écoles en Flandre car certains d'entre eux y habitaient.

1222 Régionaliste plutôt que nationaliste

Contrairement aux Flamands, le mouvement wallon est presque tout de suite à connotation politique et directement d'aspirations socialiste et libérale. Prônant une identité française, c'est le sénateur E.Dupont qui proclame en 1910 une de leur première revendication "Vive la séparation administrative".

Il faut cependant remarquer que le mouvement wallon est bien plus régionaliste que nationaliste. En effet, la non-concordance entre l'espace francophone et le territoire wallon ne permet d'ambitionner des volontés nationales. En l'absence de base linguistique, l'investissement wallon s'est porté sur la région.

³ Nationaliste wallon

Un tournant se produit après les élections de 1912. Majoritaires dans une Wallonie déchristianisée, les libéraux et les socialistes laissent, un fois de plus le pouvoir aux catholiques, vainqueurs grâce aux électeurs flamands beaucoup plus nombreux. C'est ainsi que l'arrivée d'un intellectuel de haute volée, Jules Destrée, va mettre sur les rails le mouvement. Il reste célèbre par sa "lettre au Roi" publiée en 1912 dans la *Revue de Belgique* dans laquelle il affirme : "Sire, vous réglez sur deux peuples. Il y a en Belgique des Wallons et des Flamands, il n'y a pas de Belges.". Il concluait en prônant une séparation administrative des deux communautés selon le principe que l'union fait la force⁴, elle ne pourrait faire l'unité. Le mouvement commence alors à se structurer, à la veille de la guerre, mais reste encore très faible vis-à-vis du mouvement flamand.

Jusqu'à la première guerre mondiale, à l'image du mouvement flamand, le mouvement wallon n'a pu éclore. Coincé entre les partis politiques traditionnels, leurs tentatives électorales indépendantes furent les échecs. Destrée qui avait la main mise sur l'organisation condamna toute initiative en dehors des partis et souhaitait que les actions wallongantes se passent à l'intérieur d'un mouvement et plus particulièrement le sien.

Tout comme les flamingants, les représentants wallons ne désiraient donc progresser que par le biais du terrain parlementaire et n'étaient, comme leurs homologues flamands, qu'en but aux dissensions internes

123 Une union particulière

Un peu en marge des deux mouvements communautaires, dans une association électorale flamande se crée en décembre 1857 les *Vlamingen Vooruit* qui ont une tendance "libérale-progressiste". La particularité de ce mouvement est de compter parmi les Flamands une grande proportion de francophones. Le comité directeur est composé de façon paritaire entre flamingants et progressistes francophones. C'est la première association qui ne place pas la langue en tant que préoccupation principale. Le flamand n'est considéré que comme le moyen de l'émancipation de la population. Un des buts recherchés est le bilinguisme généralisé dans tout le royaume. Il prône la supériorité du citoyen belge sur le fonctionnaire francophone. De plus, il innove en revendiquant une structure décentralisée et fédérale, pour la première fois. C'est eux qui enracinent l'idée fédérale dans le débat politique.

Le texte de référence du mouvement est un manifeste de 1860 où le leitmotiv est de "défendre la souveraineté du peuple". Les structures de l'Etat doivent être décentralisées et on propose même de rebaptiser le mouvement, "mouvement anti-centralisateur". On voit bien que les revendications linguistiques flamandes sont loin et que le volet social et politique est mis en avant.

Le mouvement s'éteint en 1865 mais restera l'élément fondateur du fédéralisme en Belgique.

13 La situation avant la guerre

⁴ Devise de la Belgique

131 Les premiers affrontements et les acquis linguistiques

La fin du siècle va marquer les premiers affrontements politiques entre les deux communautés avec les débats parlementaires autour des lois linguistiques. Les différentes lois de 1873, 1878, et 1883 permettent à la langue flamande d'être admise au côté du français dans les tribunaux, les administrations et surtout à l'école. Le bilinguisme a gagné une partie mais la route est encore longue tant la pression sociale en faveur du français est grande.

Animés de sentiments d'équité linguistique au départ, les forces socialistes wallonnes, frustrés par le peu de représentativité au parlement, vont progressivement avoir des opinions antiflamingantes. Avec toujours un respect des institutions belges, les deux mouvements ne veulent que valoriser leur culture, leur patrimoine et leur langue.

La victoire des flamingants sera couronnée après soixante ans de lutte par la loi dite "Loi d'Egalité" de 1898 consacrant le flamand comme seconde langue officielle du royaume. Afin d'obtenir ces acquis, les élus flamingants ont mené une âpre campagne. Paradoxalement le principal adversaire est le parti catholique soutenu électoralement par ces mêmes flamands. Les flamingants instigateurs de la loi sont épaulés par 29 députés wallons socialistes et catholiques pour la plupart. Au Sénat l'amendement du catholique brabantois Le Jeune est cependant voté par les catholiques wallons et quelques flamands remettant ainsi en cause les acquis. Au retour au Parlement, cette version modifiée qui présentait le néerlandais encore comme un dialecte est une nouvelle occasion pour les flamingants de mobiliser les énergies afin de défendre leurs idées. La loi est définitivement votée le 18 mars 1898 au Parlement et la seconde navette au Sénat ne permis pas à l'amendement Le Jeune de passer (47 voix contre et 41 pour et 2 abstentions).

Mais la lutte ne faisait que commencer. Les opposants à cette loi se multiplient dans les rangs wallons. Les raisons sont multiples. On pensait que les griefs flamands étaient somme toute très exagérés. De plus, d'un point de vue juridique, les francophones redoutaient que les traductions des lois puissent donner lieu à des interprétations. Reste le problème épineux des fonctionnaires, en majorité wallons qui, même non bilingue restent dans leurs postes, et pour qui les députés imposent la connaissance de dialectes wallons à l'échelon le plus humble ce qui de facto excluait tout flamand dans l'administration du Sud du pays.

L'adversaire désigné fut le bilinguisme généralisé des fonctionnaires et les principales motivations restaient le maintien de leur statut professionnel privilégié. De l'autre bord, on luttait pour la suprématie du citoyen sur le fonctionnaire.

132 La guerre scolaire

Si la Loi d'Egalité a mis en cause le statut linguistique de l'Etat tout entier, le vote des lois scolaires qui seront au centre des débats jusqu'en 1914 seront soumis à une difficulté supplémentaire : le clivage confessionnel.

Déjà les lois scolaires de 1895 prévoyaient que "l'enseignement des rudiments du français, du flamand et de l'allemand" serait compris dans l'enseignement primaire suivant des conditions locales. Il n'en demeure pas moins que la langue

maternelle de chaque région reste la langue véhiculaire des autres matières sauf dans quelques communes et dans l'enseignement supérieur où le français demeurait de rigueur. Ainsi, l'enseignement de la langue de l'autre reste sur l'initiative des communes. Le résultat est quelques années plus tard que seules les communes flamandes ont appliqué le principe et que les villages wallons font de la résistance. En 1911, 91 % des écoles flamandes pratiquent le bilinguisme alors que seulement 11 % le font en Wallonie. Si l'on croise ses chiffres avec les différents recensements de la population, on estime qu'à la même époque environ 54 % des Flamands sont bilingues alors que seulement 5 % de wallons parlent la langue de son voisin. Ce plus, des consultations parentales œuvrent en faveur du français. Effectivement à partir d'un certain nombre d'élèves français le choix de la langue véhiculaire se pose et c'est souvent le français qui l'emporte en fonction du souhait des parents.

La proposition de loi de Pouillet en juin 1913 commence à heurter les députés flamingants. Un peu ambiguë, elle semblait être un moyen détourné pour franciser l'enseignement car elle propose aux enfants néerlandophones trois ans consécutifs de classe en français uniquement. Deux amendements sont déposés, mais la faiblesse des groupes et leur manque de cohésion font capoter la résistance contre cette loi. Le problème de fond reste le même. Les catholiques ont vu que la loi ne touchait à l'obligation des communes de financer les écoles libres et favorisait incontestablement les intérêts du monopole catholique de l'enseignement libre. Les amendements linguistiques flamands ne se trouvent alors défendus que de manière secondaire.

Les députés flamingants utilisent alors une autre stratégie. Fédérer les énergies flamandes en dehors de tous clivages confessionnels. De nouveaux amendements voient le jour sur le principe de la territorialité, de l'âge auquel la deuxième langue peut être enseignée, du cas particulier de Bruxelles. Le gouvernement catholique modifie aussi ces vues et propose un texte mettant en exergue trois conditions. La langue maternelle est la langue véhiculaire. Les écoles s'engagent à respecter la langue maternelle, sans mettre en danger l'apprentissage de l'autre. Des exceptions seront tolérées à la marge et notamment à Bruxelles. Autrement dit, rien n'était profondément changé par rapport à la proposition Pouillet. Malgré quelques velléités sur les choix parentaux, la loi fut quant même votée faisant fi de la territorialité.

La défaite est amère chez les flamingants et l'un d'eux parle même de "coup de grâce porté à la nation flamande". Malgré tout cela en se montrant plus conciliant, le groupe flamingant réussit à faire passer deux aménagements confirmant que les "exceptions" à la règle de la langue véhiculaire seraient confinées à Bruxelles et que pendant les deux premières années l'usage de la langue maternelle se ferait dans toutes les matières et dans la majorité les années suivantes.

Au niveau gouvernemental, le néerlandais est encore bien loin de posséder le statut du français. La loi scolaire mais aussi tous les débats qui suivent sur la néerlandisation de l'université de Gand et de certains régiments juste avant la première guerre mondiale ont vraisemblablement attisé les rancœurs et le nationalisme flamand. Cela a amené les Ligues flamandes à se méfier de leurs parlementaires et explique en partie la dissidence et l'activisme de celles-ci au cours de la première guerre.

Le roi ne pouvait être que le garant de l'unité du pays. Il jouit d'une bonne image au sein des flamingants. Il est de plus très préoccupé par la crainte un séparatisme wallon.

Ainsi, jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, la question flamande malgré les acquis sera une question encore périphérique. Malgré les modifications électorales la représentation flamingante n'est guère importante au parlement. Victimes de la multitude des associations et des rivalités internes aucun grand parti n'a réussi à s'imposer. Le parti catholique au pouvoir en 1884 qui s'appuie essentiellement sur un électorat flamand est en parfaite concordance avec la politique de l'Etat et ne fait avancer en rien les intérêts flamands. Paradoxalement les premières contestations fondamentales en vue de remettre en cause les structures étatiques, émaneront de socialistes et de progressistes wallons comme J.Destrée. Les flamingants apparaissent comme des garants de l'Etat et veulent maintenir une Belgique unie.

Singulièrement on observe que si les pionniers des mouvements flamingants étaient parfaitement bilingues en 1830, toutes les lois qui ont permis à l'enseignement de se faire en flamand, ont généré des locuteurs néerlandophones à la fin du siècle qui ne pouvaient pas s'intégrer dans les hautes fonctions de l'Etat ne parlant que très mal le français. Les troisième et quatrième générations de flamingants éprouvaient beaucoup plus de difficultés à s'épanouir professionnellement.

Les trois dernières lois votées avant guerre, (scolaire, armées, université de Gand) se sont faites contre les Flamands. Elles ont fait vraisemblablement germer l'idée séparatiste du mouvement. Cependant ils sont fidèles à leur stratégie, ils restent toujours pour une Belgique unitaire et pensent que la conquête de leurs droits se fera légalement. Mais les germes sont là et l'idée de séparation administrative commence à être évoquée. Il s'agit du deuxième grand tournant dans l'histoire des mouvements flamands et ceci pour des raisons plus structurelles que conjoncturelles.

On peut dire qu'il existe un fantasme wallon de la crainte du mouvement flamand, qui n'a pas tout le pouvoir que l'on lui attribue. Or ce fantasme contribue à construire le mouvement flamand, à lui donner du poids et à l'identifier. L'invention de la tradition flamingante serait donc autant imputable aux socialistes wallons qu'aux idéologues flamands eux-mêmes.

* * *

*

2 L'EXPANSIONNISME ET LES DECHIRURES COMMUNAUTAIRES LORS DES DEUX CONFLITS MONDIAUX

Après avoir montré les luttes linguistiques durant les quatre-vingt premières années de son existence, nous allons souligner deux aspects différents de la géopolitique belge. Le premier est le fait d'un homme, le roi Léopold II, qui va seul développer les visées expansionnistes d'un petit royaume, indépendamment des courants et des mouvements nationaux. Le deuxième, même si les aspects communautaires sont sous-jacents, c'est les déchirures profondes entre les Flamands et les Wallons générés par les deux guerres. Elément qui devrait former un Etat-nation, les actes "guerriers" qui montrent les valeurs communes et qui unifient les peuples, vont en Belgique avoir les effets inverses et diviser irrémédiablement le pays.

21 L'expansionnisme colonial

A l'inverse de leurs deux premiers souverains, les Belges de 1876 ne se sentaient guère enclin à participer à des desseins coloniaux. La Belgique avait essayé par le passé d'avoir une influence hors de chez elle. L'épopée éphémère de la Compagnie d'Ostende en Chine et au Bengale n'étaient pour eux que des souvenirs. Découragés par les échecs en Guyane (1843) et l'implantation au Guatemala, personne ne soutenait les nombreux projets d'expansion initiés par leur roi.

Nul n'imagine un quelconque projet derrière la convocation d'une conférence internationale de géographie en septembre 1876 à Bruxelles. L'objectif initial de ses assises est la recherche des méthodes les plus favorables à l'accès à la civilisation, sous-entendu occidentale, au cœur de l'Afrique. Des enjeux commerciaux sont aussi évoqués et la lutte contre les grands fléaux comme l'esclavage. La manœuvre de Léopold réussit et à l'issue des débats, le roi fut élu président du comité exécutif de l'association internationale africaine.

Dès 1877, des expéditions se succèdent. La chance du roi est de s'associer au journaliste H.M.Stanley. Parti à la recherche de Livingstone, il l'a retrouvé, mais malgré ses exploits, il n'a eu aucun soutien des milieux économiques et politiques britanniques. C'est ainsi qu'il passe au service de Léopold II. Les deux hommes s'entendent à merveille. Le roi crée le comité d'études du Haut-Congo en 1878. Avec Stanley, et ce comité, il met sur pied deux campagnes entre 1879 et 1883, avec le soutien notable de l'armée belge. L'explorateur trace des routes, fonde des stations et conclut de nombreux traités. Tant et si bien qu'à l'ouverture de la conférence de Berlin convoqué par Bismarck entre le 15 novembre 1884 et le 26 février de l'année suivante, Léopold II est en position de force. Il s'engage à maintenir la liberté de commerce dans le bassin du Congo et ainsi il accède à la tête d'un ensemble extrêmement vaste "l'Etat indépendant du Congo" avec l'assentiment des parlementaires belges quelque peu crédules.

Il est à noter que cette union avec ce pays lointain est le fait personnel du roi et l'Etat belge n'est aucunement engagé. Cependant, des relations étroites s'établissent et des personnalités belges s'immiscent dans les rouages administratifs de la jeune république. De plus, le roi dispose du concours enthousiaste et gratuit d'un certain nombre d'officiers, qui voient là un moyen agréable d'échapper des garnisons belges.

Afin d'aider financièrement le Congo qui a d'énormes besoins, le roi finance personnellement cette entreprise et y laisse toute sa fortune. Il mène sa politique congolaise en toute indépendance : souverain constitutionnel en Belgique et monarque

absolu au Congo. En 1892, il établit le régime domanial qui précise que toute terre vacante revient à l'Etat. Ce système lui permet d'avoir le monopole des deux richesses du pays : l'ivoire et surtout le caoutchouc dont l'industrie est en plein essor. Le boum de cette matière première fait rentrer des devises dans les caisses de l'Etat.

Beaucoup de Belges désapprouvent les budgets consacrés à l'Afrique. Cependant, les critiques les plus virulents viennent de l'étranger et de l'Angleterre notamment. Les menées anti-congolaises gagnent du terrain alors en Belgique, au moment où ces habitants commencent à s'y intéresser. Cependant, les Belges prennent le contre-pied des arguments contre le roi en considérant que l'Angleterre ne fait cela que pour calomnier un Etat indépendant dans le but de récupérer sa place. Et c'est ainsi que le gouvernement se pose la question en 1905 de la reprise de cet Etat. Bien que le roi ait prévu de léguer de par son testament le Congo à la Belgique, c'est avant le décès du roi et sur décision du Parlement que le Congo devient belge en 1908.

Du jour au lendemain et sans quasiment l'avoir voulu, la Belgique devient une puissance coloniale parmi les plus importantes. Pendant plus d'un demi-siècle, ses citoyens se sentent débarrassés d'un certain complexe d'infériorité résultant de l'exiguïté de leur territoire national. La Belgique hérite d'une colonie quatre-vingt fois plus vaste que le sien. Le Congo apportera surtout une manne financière, grâce à ses ressources naturelles.

L'indépendance de ce pays sera proclamée en 1960, après quelques heurts, au moment de la vague de décolonisation que connaît ce continent.

Parti d'une envie non explicite d'un roi, l'expansionnisme coloniale de la Belgique au Congo, est un des rares faits qui n'a pas suscité de divisions intra communautaires. Cette "aventure" reste même assez profondément ancrée dans la mémoire collective belge aussi bien au Nord qu'au Sud. Pour une fois la Belgique se sentait unitaire sur un sujet.

Inversement, la grande majorité des faits de guerre qui sont sensés "fabriquer" un sentiment national vont profondément scinder la population.

22 Les déchirures des guerres

221 Les faits guerriers d'avant 1914

Parmi les batailles célèbres dans la mémoire des Belges, on trouve ce qui va devenir l'acte fondateur d'une unité flamande. Il faut remonter au Moyen Âge dans le comté de Flandre florissant et prospère. Philippe le Bel, roi de France, voulant mettre fin à la trop grande autonomie de ce vassal turbulent lance une offensive. La prestigieuse cavalerie française opposée à des milices flamandes subit une cuisante défaite près de Courtrai en 1302. Les vainqueurs dépouillent alors les vaincus de leurs éperons d'or. Cette bataille qui tire son nom de cet épisode jouit en Flandre d'un statut mythique. Elle est célébrée en tant que fête de la communauté flamande le 11 juillet bien plus le 21, jour de la fête nationale belge.

Durant la campagne napoléonienne, on peut déjà voir qu'en 1815 à Waterloo, il y a des "futurs" Belges dans les deux camps. Des Wallons du côté des

Français en majorité, et des Flamands du côté de la coalition. Mais les douleurs les plus vives seront ressenties lors des deux derniers conflits mondiaux.

222 La première guerre mondiale

Neutre de part la volonté de l'Angleterre en 1830, c'est avec une certaine "tranquillité" que les Belges suivent les événements qui se déroulent en Europe en juillet 1914. Mais la fièvre commence à monter fin juillet et l'ultimatum du 2 août, fait voler en éclats la belle neutralité belge. Les débuts de la guerre suscitent une vague unitaire d'exaltation patriotique. Albert I^{er} prend, plus par devoir que par goût, personnellement la responsabilité des opérations militaires conformément à l'article 68 de la constitution de 1831.

Début novembre 1914, la guerre de mouvement est terminée sur le front belge, et il se stabilise entre l'Yser et la frontière française ne laissant qu'une petite partie du territoire non occupé. Dès la fin août 1914, les Allemands ont installé un gouverneur général à Bruxelles en lieu et place du gouvernement.

2221 Causes du malaise dans les armées

Dans la loi militaire de 1913 c'est l'unité du régiment qui prend le pas sur les propositions de scission en unités linguistiques. Il faut rappeler que deux décrets de 1830 stipulait que la langue officielle dans l'armée était le français. Aux vues de la population et du système de conscription rendant le remplacement possible, cela implique que l'armée est constituée à 67 % de flamands issus pour la plupart des classes peu cultivées de la population. Ne maîtrisant que très peu le français, ils n'accèdent pas à l'encadrement. En revanche, on peut devenir général sans maîtriser aucunement le flamand. Ainsi, les lois linguistiques de 1878 et 1898 (Loi d'Egalité) ne sont pas applicables à l'armée. Quelques joutes politiques permettent aux députés flamings de faire entrer timidement le néerlandais dans l'armée, mais son caractère francophone reste. Cet échec pour les négociateurs flamands catalysa certainement les réactions des activistes flamings durant la guerre.

2222 Frontistes et Flamenpolitik

Les revendications flamandes vont apparaître sous deux formes au cours du premier conflit mondial.

Une manifestation tangible de non-bilinguisme au sein de l'armée belge fut le mouvement frontiste (*Frontbeweging*). Il a du son essor à l'indignation grandissante des soldats flamands qui ne comprennent pas les ordres de l'encadrement qui parfois ne parle même pas le flamand. Ils sont soutenus par des intellectuels qui s'intéressent à leur sort. Ce mouvement s'organise et a rapidement des relais qui lui permettent de rentrer dans un grand nombre d'unités de l'armée belge. Des revendications récurrentes reviennent dans les propos des "militants", concernant le dédoublement linguistique

dans les armées, c'est-à-dire des unités unifiées par la langue. Mais ils demandent aussi l'autonomie de la Flandre et son unilinguisme. Un petit effort est quand même consenti par le gouvernement qui est obligé de déléguer des traducteurs auprès de certaines divisions où la proportion de soldats flamands est telle que les unités sont dans l'incapacité de fonctionner sans traducteurs.

Mais l'ensemble de ce mouvement a une connotation politique flamingante dont les objectifs ne varient pas. Après la guerre, ce groupe donne naissance à un parti politique qui aura du succès dans les années trente.

Mais la politique d'occupation allemande va laisser des traces beaucoup plus profondes dans les relations intracommunautaires.

Le général von Bissing installé à Bruxelles appliqua dès 1914 une *Flamenpolitik* et cherche à exploiter au maximum les divergences entre Wallons et Flamands. Mais le mouvement flamand est alors divisé et les Allemands ne trouvent pas de point d'appui solide afin de mener cette politique. En effet, deux camps s'affrontent dans les rangs des flamands. D'un côté, les passivistes qui attendent la fin de la guerre pour régler les problèmes entre les Belges et d'un autre côté les frontistes. Une troisième mouvance minoritaire, les activistes, misent sur la victoire de l'Allemagne et veulent obtenir satisfaction pour les revendications "maintenant ou jamais".

Cependant, en octobre 1916, les Allemands font un geste spectaculaire, en ouvrant l'université flamande de Gand qui avait fait l'objet de nombreux débats parlementaires, avant guerre. En février 1917, un meeting flamand, protégé par la police allemande, permet aux activistes de créer un Conseil de Flandre qui va jouer un rôle consultatif auprès de l'occupant. A la suite, en mars 1917, le gouverneur général proclame officiellement la séparation administrative de la Belgique en deux régions. La Flandre avec Bruxelles comme capitale et la Wallonie avec Namur en tant que capitale. A Bruxelles, c'est des activistes qui prennent les rênes de l'administration. A Namur, faute de wallons volontaires et acceptant cette responsabilité, c'est du personnel allemand qui crée les structures administratives de toute pièce. Les Allemands souhaitent que la Belgique ne se reconstruise pas afin de pouvoir annexer la Flandre. Au cours de l'année 1918, le Conseil de Flandre s'associe directement à l'occupant. A la fin de la guerre, beaucoup d'activistes rejoignirent l'Allemagne vaincue.

Ainsi, cette guerre est un accélérateur, non de l'unité nationale entre Flamands et Wallons, mais au contraire, la prise de position encore plus affirmée des deux camps dans leurs revendications régionales, linguistiques et nationales.

Ce conflit va permettre de voir le rôle fondamental qu'a joué la circonscription obligatoire et universelle dans le façonnement de l'unité nationale. Pour les flamingants, ce fait identitaire a eu l'effet inverse de la logique qui préside à la formation du citoyen par le biais de l'armée. Les lois de 1913 sensés unifier Flamands et Wallons dans une unité nationale belge, n'étaient en fin de compte qu'un moyen de former de citoyens mais francophones.

Nous allons voir que cette unité nationale ne sera pas non plus atteinte lors du deuxième conflit mondial.

223 La deuxième guerre mondiale

2231 Environnement

La crise économique mondiale des années trente va engendrer la création de partis extrémistes en Belgique qui joueront un rôle durant les années de guerre.

D'un côté le VNV (*Vlaamsch Nationaal Volksverbond*), c'est-à-dire le Ligue nationale flamande qui est né à partir du parti frontiste, est crée en 1931. A la veille de la deuxième guerre mondiale, il représente 8 % des voix aux élections et se situe en tant que troisième parti en Flandre derrière les catholiques et les socialistes. De l'autre côté, vers 1935, Léon Degrelle signe l'acte de naissance du rexisme qui va ressembler les mécontents de tous bords. Allant jusqu'à obtenir plus de 11 % des voix en 1936, surtout à Bruxelles et en Wallonie. Cependant, son manque de cohésion et son absence de programme bien défini, fait qu'en 1939 il ne possède plus que quatre représentants à la chambre.

C'est dans ce climat politique que la Belgique va être envahie une deuxième fois.

2232 La période de guerre

Le 10 mai 1940, l'Allemagne attaque la Belgique sans ultimatum, ni déclaration de guerre. Bien que mobilisée depuis l'automne 1939, la petite armée belge romps rapidement devant la furia allemande. Le roi Léopold III responsable constitutionnellement des opérations, face à la situation catastrophique devant laquelle se trouve son armée, cherche à épargner la vie de ses soldats et accepte la reddition sans condition. Il décide, de plus, de rester parmi les siens. Cette position désapprouvée par les alliés et le gouvernement belge qui est parti en exil, est en revanche favorablement accueillie par la population qui rend hommage à son roi d'être rester parmi eux.

Contrairement à ses voisins, la Belgique est mise sous l'autorité d'une administration militaire allemande. Sans tout à fait parler de collaboration, la plupart des notables et des industriels notamment, veulent préserver l'outil industriel et éviter les transferts des machines vers l'Allemagne comme en 1914. On cherche à pratiquer une politique du moindre mal.

Du côté allemand, les querelles sont vives au sein des unités. Elles se traduisent par l'affrontement entre l'armée régulière et les SS. Ces derniers préconisant, une annexion au Reich d'une Belgique partagée en deux régions. En attendant, l'administration militaire se remet à pratiquer une *Flamenpolitik* de type 1918, en cherchant toujours à s'appuyer sur la population flamande. Il accorde même quelques faveurs, en libérant la plus grande partie des prisonniers de guerre flamands. Petit à petit, l'Allemagne utilise au maximum les industries belges pour soutenir son effort de guerre et préserve l'outil industriel. Elle essaye de mettre en place dans les rouages de l'administration des belges acquis à leurs causes.

D'une certaine manière, la collaboration est beaucoup plus idéologique qu'en 1914. En effet, ils peuvent compter sur le VNV qui souhaite l'annexion de la Flandre à l'Allemagne. En Wallonie, Léon Degrelle et son mouvement Rex est particulièrement actif en fournissant des recrues aux SS et en créant des légions de

volontaires flamands et wallons pour rejoindre le front russe et ainsi participer "aux croisades contre le bolchevisme". Cela restera cependant des cas marginaux. Le durcissement du régime à partir de 1942 va quand même resserrer les rangs des Belges dont la résistance va aller en augmentant.

Le 7 juin 1944, un fait marquant va marquer la population. Le roi est transféré en Allemagne en tant que prisonnier et ne sera libéré qu'en mai 1945. Le roi va à la sortie de la guerre engendrer de fortes polémiques qui vont diviser encore les deux communautés.

2233 La question royale

"La question royale" va agiter le paysage politique belge pendant cinq années. En effet, le roi est resté au milieu de ses sujets durant toute la guerre contrairement au gouvernement qui s'est exilé. Dès 1945, la presse lance les premières controverses sur l'attitude du roi. Le Premier ministre résume ses griefs en une phrase : "Le roi n'a pas réagi comme l'ensemble de la nation devant l'invasion allemande". Mais le roi refuse d'abdiquer et le gouvernement ne veut plus lui rétablir ses pouvoirs.

Les débats s'installent entre partisans et adversaires sur le retour au pouvoir du roi. On retrouve les clivages habituels : d'un côté le parti catholique et la majorité des Flamands et de l'autre les socialistes, certains libéraux et la majorité des Wallons. Un vote des deux chambres réunies est décidé afin de régler la question royale. Mais aucune majorité nette ne se dégage et la situation s'enlise obligeant le roi à s'exiler en Suisse. Après quelques atermoiements, un référendum populaire est organisé le 12 mars 1950. Léopold III qui avait annoncé qu'il ne reprendrait ses fonctions que si le oui l'emportait avec plus de 55 % des suffrages, est satisfait. Le oui l'emporte avec 57,7 %, mais avec des disparités énormes entre le Nord et le Sud. La Flandre a voté oui à 72,2 % mais à Bruxelles le oui n'obtient que 48 % et en Wallonie le score du oui n'atteint que 42 %. Les antagonismes ancestraux resurgissent au grand jour.

Cependant, le parti catholique qui gagne les élections en juin 1950 et comme il a axé sa campagne sur le oui, il fait voter le retour du roi.

Le surlendemain le roi revient en Belgique, mais de grosses manifestations se produisent et des affrontements ont lieu entre partisans et adversaires. Des grèves sont déclenchées, en Wallonie principalement et la tension monte dans le pays. Trois morts sont à déplorer lors de l'une de celles-ci le 30 juillet qui décide Léopold III à sortir de sa réserve. Il annonce qu'il abdiquera dans un an en faveur de son fils Baudouin si la concorde nationale est établie.

La question royale semble ainsi terminée par la victoire de la gauche wallonne. Cependant, les Flamands partisans du retour du roi se sentent humiliés et vont relancer les revendications en faveur des réformes de structures.

* * *



3 VERS LE FEDERALISME ?

Dans les années soixante, la puissance du nationalisme flamand continue de croître d'autant plus que le rôle de la religion, facteur d'unité nationale, diminue. Chaque camp va créer son propre parti à tendance fédéraliste. Le Volksunie en 1954 pour les Flamands et en réaction au nouveau dynamisme économique de la Flandre et à sa supériorité démographique, les Wallons réclameront plus d'autonomie et créèrent en 1961, un mouvement populaire vers le fédéralisme.

Le maire des Fourons qui refusa d'être rattaché à la Flandre, symbolisa l'Etat belgo-flamand pour lequel beaucoup de gouvernements sont tombés. Mais l'intransigeance de la majorité francophone des Fourons, qui pouvait sembler excessive a entraîné l'Etat vers la fédéralisation.

31 Jusqu'aux années 1970

311 Etat des lieux

Les années qui suivirent la deuxième guerre mondiale sont marquées par la montée des tensions entre flamands et wallons.

Le mouvement wallon renforcé par ses actes de résistance sort grandi et lors de son congrès national d'octobre 1945, fait porter les débats sur le futur statut de la Wallonie. Alors qu'un premier vote dit "sentimental" demande le rattachement de la Wallonie à la France, le deuxième vote de "raison" exprime la volonté unanime d'autonomie de la Wallonie dans l'Etat belge. Mais les premiers projets de révision de la constitution sont rejetés en novembre 1947 et le mouvement perd peu à peu de son audience devant le peu de résultats obtenus.

De son côté, les mouvements flamands quelque peu affaiblis pendant la guerre reprennent peu à peu leurs actions. Des associations culturelles flamandes se reconstituent afin de former un nouveau parti nationaliste qui prend le nom de Volksunie fin 1954, qui préconise le fédéralisme.

Pendant cette décennie, le contentieux s'aggrave entre les deux communautés avec la prééminence flamande et la prise de conscience d'un problème wallon lié aux difficultés économiques et à la crise démographique. La situation est encore meilleure en Wallonie mais la tendance s'inverse. Le long processus de rattrapage économique entamé dans le Nord du pays depuis le début du siècle aboutit vers 1960 et le changement d'équilibre entre les deux régions intervient. De plus, sur le plan démographique l'écart se creuse et les Flamands représentent 51,2 % de la

population en 1961. Cela implique naturellement que la répartition des sièges de la chambre minore la représentation de la Wallonie.

Des facteurs psychologiques s'ajoutent à ce contentieux. Les Flamands se sentent toujours opprimés comme de part le passé bien que leur dynamisme économique et politique soit supérieur. Les Wallons se rendent compte qu'ils vont perdre leurs avantages et sentent opprimés à leur tour.

De plus, le climat économique se dégrade et les revendications syndicales augmentent. Des grèves éclatent entre 1959 et 1961 à Anvers et Gand, mais surtout en Wallonie dans le secteur des charbonnages. Au plus fort de l'action, c'est plus de 300 000 travailleurs qui sont concernés et qui commettent parfois des actes de violences et des sabotages. Cette "grève du siècle" a permis une prise de conscience des revendications wallonnes qui voudrait faire des réformes de structures afin de sortir de son marasme économique. Ils veulent séparer la Wallonie socialiste de la Flandre catholique et conservatrice.

312 La frontière linguistique

Face aux coups de semonces des grèves wallonnes, et aux pressions flamandes, le gouvernement fait voter de nouvelles lois linguistiques. Parmi celles-ci on fixe une bonne fois pour toute une frontière linguistique dans le pays. Des réajustements territoriaux sont effectués afin de créer quatre provinces exclusivement flamandes et quatre francophones. Reste une province bilingue, le Brabant qui est coupé en deux et le cas de Bruxelles (19 communes) qui elle reste bilingue indépendamment du territoire. Cette réorganisation (Voir carte en annexe 1) va notamment générer le problème de six communes des Fourons (environ 5000 habitants) qui est rattaché à une province flamande alors que le français y a fortement progressé et dont la situation suscite, déjà, des débats houleux au Parlement.

Au total les lois linguistiques règlent certains problèmes importants. Elles consacrent les deux grandes régions linguistiques et ajoutent la petite région germanophone et la région bilingue de Bruxelles-capitale. Reste le problème des Fourons et de Bruxelles qui constitue un abcès de fixation, source de ressentiments entre les deux communautés.

Cependant les lois linguistiques n'épuisent pas le contentieux entre les deux camps où les fédéralistes sont de plus en plus nombreux.

Aussi dès 1964, le gouvernement envisage une réforme constitutionnelle et réunit une table ronde en vue de préparer un accord sur la réforme des institutions avec comme objectif l'autonomie culturelle des groupes linguistiques ainsi que la décentralisation économique et administrative.

Après quelques gouvernements qui ne trouvent aucune solution, éclate l'affaire de l'université de Louvain, grande université catholique de Flandre mais bilingue. Des associations d'étudiants flamandes demandent purement et simplement l'éviction des étudiants francophones et la création d'une autre université en terre wallonne. Le ton monte et des manifestations d'une violence inouïe éclatent. Les professeurs flamands font grève et les étudiants protestent aux cris de "*Walen buiten*"

(Wallons dehors). Le Parlement est en ébullition et les ministres flamands démissionnent et la chambre est dissoute.

Les élections suivantes confirment la poussée des partis fédéralistes. Le choc de Louvain va troubler les consciences et montrer la puissance des Flamands et la minorisation des Wallons. Le gouvernement est alors obligé de prendre le taureau par les cornes. Un "groupe de 28" est alors créé afin de réformer la constitution. On est au début d'une longue période de changement qui va faire passer la Belgique d'un Etat unitaire à un Etat fédéral en quatre réformes constitutionnelles.

32 Les constitutions

321 La constitution de 1970

Ainsi naît la nouvelle constitution fin 1970. Elle met fin à "la Belgique de papa" selon l'expression de G.Eyskens.

Cette réforme répond à l'aspiration des Flamands à l'autonomie culturelle. Elle consacre trois communautés culturelles flamande, française et germanophone. Elles obtiennent une certaine autonomie, quoique limitée, en matière de culture. Leurs compétences étaient essentiellement limitées à l'emploi des langues dans l'enseignement, dans l'administration et sur quelques aspects culturels.

Cette constitution consacre également le principe des régions. Créées sur une base territoriale cette fois, trois régions sont apparues : la région flamande, la région wallonne, et la région de Bruxelles-capitale. Toutefois même si le principe de région est reconnu, elles ne disposent pas encore de pouvoirs ni d'institutions propres. Cette régionalisation correspond plus à l'aspiration des Wallons et des Bruxellois qui souhaitent une autonomie économique plus grande.

L'apparition de ces prémices du fédéralisme a été immédiatement transposée sur le plan politique. En effet, durant toutes les années 70, les différentes formations se sont scindées suivant une logique communautaire et régionale, rompant ainsi avec les structures unitaires et privilégiant désormais la défense des intérêts particuliers.

Un autre point est à souligner dans cette réforme, c'est que l'on voit déjà très bien la non-concordance entre les communautés et les régions ce qui va ne faire que compliquer le problème dans les années suivantes.

Le pas suivant sur le chemin de la fédéralisation fut accompli en 1980 par une deuxième réforme.

322 La constitution de 1980

On continue inexorablement le travail entamé en 1970. Les communautés culturelles deviennent des communautés qui ne s'occupent plus exclusivement de la culture. Les compétences communautaires sont largement élargies et celles-ci sont

responsables des matières personnalisables. Cela implique la prise en compte des questions concernant les personnes : santé, aide sociale, politique familiale. Ces trois communautés se voient alors dotées d'un conseil, c'est-à-dire un parlement élu, et d'un exécutif, c'est-à-dire un gouvernement.

D'un autre côté les régions subissent aussi des réformes. On crée deux régions seulement, la région wallonne et la région flamande. Celles-ci disposent aussi d'un conseil et un gouvernement. Il est à noter que dès l'origine le conseil et le gouvernement de la région flamande ont fusionné avec le conseil et le gouvernement de la communauté flamande. Ce ne fut pas le cas pour les Wallons à cause de Bruxelles notamment. Ces régions se voient dotées de pouvoirs concernant principalement l'emploi, l'environnement et l'aménagement du territoire. De plus, ces entités deviennent de plus en plus autonomes car avec la transmission de certains pouvoirs est accompagnée du transfert des ressources financières inhérentes aux opérations envisagées.

On retiendra donc de cette deuxième réforme laisse en suspend le cas de la région de Bruxelles ce qui va entraîner nécessairement une troisième réforme.

323 La constitution de 1988-1989

La question de Bruxelles revient sur le tapis en 1988. A l'instar de la constitution de 1970, on crée une troisième région Bruxelles-capitale. De la même façon elle est dotée d'un conseil et d'un gouvernement. Par un savant sens "du compromis à la belge", des élus du conseil de Bruxelles siègent au sein des conseils de leurs communautés respectives soit 6 bruxellois dans le conseil flamand et 19 dans le conseil francophone.

Dans le même temps on continue de transférer des domaines de compétences vers les régions et les communautés. Ainsi l'enseignement est entièrement du ressort des communautés. De façon similaire, la région obtient des pouvoirs économiques sur les travaux publics et les transports.

Le nouveau partage des responsabilités a également conduit à une révision des règles de répartitions des ressources, avec des transferts financiers encore plus importants. Ainsi, les budgets globaux des entités fédérées ont été portés à quelque 30 % du budget national.

Donc à la fin des années 80, tous les ingrédients, tous les éléments constitutifs du futur fédéralisme sont déjà en place.

Bien que dérisoire, c'est la crise des Fourons qui relance, qui accélère le processus. Le problème est né en 1962 lors de la fixation de la frontière linguistique. La commune à majorité francophone située au sein de la province flamande du Limbourg a consenti des facilités aux francophones. Mais, les rivalités communautaires aidant, il est question de supprimer ses entorses au règlement (1976) et la situation devient explosive. Partisans d'un retour à la province de Liège, les Fouronnais créent l'Action fouronnaise, dirigé par le pas encore célèbre José Happart, un wallingant sans nuance que les Belges ont surnommé le hérisson. Cette coalition remporte les élections de 1982 et leur leader devient bourgmestre ⁵ au grand dam de la minorité flamande. Les

⁵ C'est le maire de la commune en Belgique

rivalités s'exaspèrent au point qu'en juillet 1983 une milice privée flamande vient mitrailler l'hôtel de ville.

Cependant, Happart qui s'est vanté de ne parler aucun mot de flamand, a son élection annulée en 1986 par la chambre du conseil d'Etat flamand considérant que justement il méconnaissait le néerlandais. Les Fouronnais réélisent leur premier échevin ce qui était évidemment tourner la légalité. Incapable de trouver une solution, le gouvernement belge démissionne tout entier. Il fallut attendre 1988 afin que la situation ne se débloque. Symboliquement Happart pour redevenir bourgmestre accepte sa fonction en prononçant uniquement le mot "ja", c'est-à-dire oui.

Qu'une telle affaire en soit arrivée à diviser le pays prouve qu'une réforme devenait urgente, d'autant que la situation économique s'étant assainie, les problèmes linguistiques refont surface.

Après 170 de débats, de luttes et de conflits, la Belgique va devenir fédérale par sa nouvelle constitution de 1993.

324 La constitution de 1993

Bien loin de la Belgique unitaire l'article premier de la nouvelle constitution s'édicte ainsi : "La Belgique est un Etat fédéral qui se compose des communautés et des régions". Puis les articles suivants déclinent tous les acquis des trois constitutions précédentes. Trois communautés, trois régions et quatre régions linguistiques avec les conseils et les gouvernements respectifs (voir organigramme en annexe 2). Au niveau des régions, on voyait même apparaître deux nouvelles entités. En effet, le Brabant était coupé en deux régions distinctes, l'une flamande, l'autre wallonne.

Puis viennent la répartition des compétences suivant les instances. On arrive ainsi au schéma suivant :

Les compétences fédérales restent constitutionnelles, la politique étrangère, la défense, l'union économique et monétaire, la justice, une grande partie de sécurité sociale et l'ordre public.

Du côté communautaire peu de changement depuis la constitution de 1989, les compétences sont en matières personnalisables, les matières culturelles, l'enseignement et l'emploi des langues.

Enfin la région, élément puissant du dispositif s'occupe de l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, l'agriculture, le logement, la politique de l'eau, l'aspect régional de l'énergie, la politique économique, le commerce extérieur, les travaux publics et le transport et la recherche scientifique.

De plus, le tout est soutenu par un financement qui permet aux institutions de vivre. Malgré cette fédéralisation croissante, tant sur le plan politique que financier, les règles de solidarité nationale sont évidemment maintenues. Enfin, de nombreux mécanismes de contrôle et des garde-fous subsistent, permettant ainsi d'écartier les risques d'une dégradation des finances publiques liée au caractère fédéral de la Belgique.

Alors que la plupart des Etats fédéraux ont connu une évolution allant vers l'accroissement du pouvoir central, la Belgique a pris le chemin inverse. Le pouvoir des

autorités centrales a certes considérablement reculé au cours de ces dernières années, elles restent le garant de l'unité économique et monétaire. Au gré des évolutions successives, le pouvoir politique a su tenir compte des aspirations à l'autonomie exprimée par toutes les composantes de l'Etat belge.

Pour l'instant les deux communautés paraissent relativement satisfaites du degré d'autonomie obtenu et il n'y a pas de volonté politique de séparation.

Si le pouvoir central reste indispensable au stade actuel, le mouvement de fédéralisation pourrait s'accroître à plus long terme, notamment en raison du déséquilibre financier entre le Nord et le Sud. Dans l'immédiat, le fédéralisme belge, pour centrifuge et dissociatif qu'il soit, semble cependant avoir trouvé un point d'équilibre stable.

33 Le fédéralisme mais jusqu'à quand ?

La question doit se poser en cette fin de siècle, le royaume de Belgique a-t-il vécu ? C'est un Etat artificiel, de circonstance mais pas un Etat-nation. Qu'advient-il de la Belgique, pays-tampon entre les civilisations germaniques et latines ? De nombreux scénarios sont possibles.

Le retour de la Belgique de papa et la création d'un véritable Etat-nation. Cette situation est maintenant définitivement derrière les Belges. Plus aucun observateur sérieux n'imagine le retour à l'Etat unitaire qui gommerait les différences entre le Nord et le Sud.

Une autre thèse a été évoquée chez les Belges qui parlent de nation construite. Ceux qui y croient sont les fédéralistes d'union. Cette construction garde un Etat fédéré avec les clivages que l'on connaît mais des mécanismes permettent de s'aider dans des domaines où constitutionnellement les pouvoirs sont partagés. Scénario optimiste, mais pas très réaliste.

Rester un pays tel qu'il est actuellement. Une séparation coûterait chère et Bruxelles la francophone est en territoire flamand. Plutôt que de se ruiner dans une séparation à l'amiable (le coût de la dette à partager serait douloureux), il s'agirait de rester ensemble en évitant les disputes.

Une possibilité pourrait être la suite de la fédéralisation qui consisterait à continuer de transférer les pouvoirs vers les communautés et les régions. On répond effectivement à toutes les demandes d'autonomie et velléités identitaires. Mais sans y prendre garde l'Etat fédéral devient une caisse vide. Le conseil des ministres n'aurait plus qu'à gérer l'envoi des troupes belges au sein des forces de l'ONU ou la participation de la Belgique dans un programme spatial européen et la gestion de la dette publique. L'ensemble des débats publics serait désormais au niveau des communautés et des régions.

Reste encore le divorce à l'amiable. Certains en rêvent, surtout en Flandre et louent sans nuance le divorce effectué par les Tchécoslovaques. Cependant le prix à payer est grand et il reste le problème de Bruxelles. Certains affirment que si Bruxelles se trouvait en Wallonie la scission serait plus facile.

Une autre idée se dégage pour évoquer le cas de Bruxelles qui reste le centre du problème. Faire de la capitale un district européen dont la gestion ne serait plus assumée seulement par les Belges mais aussi par l'Europe.

D'autre évoque encore que si la Belgique éclate chaque partie pourrait se rattacher à son voisin. Pour la Flandre cette solution semble exclue, car la Flandre est riche, peut être autonome et on a vu tout au long de l'histoire les différences culturelles notables entre les deux populations. En revanche, le rattachement fait plus d'émules en Wallonie où les "rattachistes" envisagent ouvertement cette solution.

Pour finir, on peut évoquer un scénario catastrophe, utopique, qui consisterait en un affrontement guerrier entre les communautés nécessitant l'intervention des casques bleus.

De tout cela que retenir, sinon qu'après 170 ans de lutte la Belgique semble quand même avoir trouver un équilibre et qu'il s'agit surtout de le consolider.

34 La Belgique et l'Europe

Un dernier point important à évoquer sur le futur de la Belgique est sa position dans les institutions européennes. Afin de préserver son unité la Belgique à chercher en permanence à s'engager rapidement dans tous les projets européens afin pour ainsi dire, présenter à ses habitants une solution alternative aux nationalismes latents qu'est l'Europe.

Dès 1944, la Belgique se lie déjà avec ses voisins dans le cadre du Benelux. Elle fait partie des pionnières dans les institutions européennes. Dès 1950, elle s'engage dans les négociations sur la création de la communauté européenne du charbon et de l'acier.

De la même façon le rôle de la Belgique est assez déterminant dans la création et l'élaboration des traités sur la communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et sur la communauté économique européenne (Marché commun). Elle fait partie des premiers signataires du traité de Rome. Même si la population reste assez passive sur ces décisions, les gouvernants et les députés poussent toujours dans le sens de l'Europe. Ainsi dès 1957, la Belgique fait donc partie de l'ONU, de l'OTAN, du conseil de l'Europe, de l'OCDE, du Benelux, de la CECA, d'Euratom et de la CEE. De plus, Bruxelles s'affirme jour après jour en tant que capitale européenne en accueillant les comités exécutifs de ces communautés ainsi que les commissions des parlements européens.

Par la suite, la Belgique est toujours le bon élève de la classe européenne. Depuis plusieurs années, peut-être habitués aux problèmes communautaires, les Belges font toujours preuve de bonne volonté et sont souvent à la recherche de solution constructive afin de régler les problèmes européens. De la même façon ils accueilleront les structures de l'OTAN lorsque la France décide de quitter le dispositif militaire intégré en 1966. La Belgique appartient, de plus, à toutes les nouvelles institutions européennes que EUO et l'OSCE.

Malgré quelques points d'interrogations que se posent les Flamands sur les eurocrates dont le nombre croit à Bruxelles et qui seraient susceptibles d'avantager les francophones aux élections, la Belgique reste sincèrement favorable à la

communauté européenne. Mais cet attachement lui permet d'espérer qu'un jour dans une "Europe des régions" elle trouve un cadre susceptible d'affaiblir les Etats nationaux et surtout d'atténuer leurs querelles communautaires.

* * *

*

CONCLUSION

Cent soixante-dix ans de lutte entre les deux communautés ont transformé l'article premier de la constitution belge qui est passé de : "La Belgique est divisée en provinces" (constitution de 1831) à "La Belgique est un Etat fédéral qui se compose de communautés et de communes" (constitution de 1993).

Entre de deux articles, les revendications linguistiques continues de la part des flamands et une unité qui ne se fera pas au moment des moments difficiles traversés par le pays.

L'Etat belge est, en effet, une création artificielle des puissances européennes dominantes de 1830. Il n'y a pas de nation belge ni de peuple belge en tant que produit historique. C'est une réalité qui frappe à la porte aujourd'hui avec de plus en plus d'insistance. Un certain élan patriotique a pu être suscité pendant la première guerre mondiale, autour la personne du roi Albert I^{er}, puis en 1940-45, à la faveur de la résistance contre le nazisme. Mais ni dans un cas ni dans l'autre il n'a débouché sur une conscience nationale durable. Au contraire, ce sentiment d'unité naissant portait chaque fois en lui sa propre négation. Dans les tranchées de l'Yser, est né le mouvement flamand, issu de la révolte des soldats du nord du pays contre leurs officiers francophones. Après la seconde guerre mondiale, la grève insurrectionnelle de 1950 contre le retour du roi Léopold III, surtout contesté dans le sud du pays pour son comportement pendant l'occupation, marque le point de départ du mouvement wallon.

Sur le plan de la langue, la première grande victoire linguistique n'arrivera qu'en 1898 avec la "Loi d'Egalité". Puis, se seront les réformes majeures visant la démocratie linguistique en 1930 et 1932 sur l'unilinguisme régional. Le dernier acte concernant la langue interviendra en 1963 avec la fixation de la frontière linguistique.

Après les débats sur la langue, la politisation des mouvements amènera inexorablement à la séparation des communautés par le fédéralisme qui va se traduire par quatre constitutions en vingt-trois ans.

En fait, la Belgique a pu vivre grâce à la densité de l'opposition, qui se traduit en fait par la complémentarité du maillage serré des familles politiques qui

organisent en monde parallèle l'ensemble de la vie sociale. Cette stratification se fait autour des axes idéologiques, clérical et anticlérical, socio-économique, et linguistique.

Cette conception particulière du pluralisme a pour effet de neutraliser les conflits et donc de favoriser l'adaptation progressive au changement. Le pays ne peut être gouverné sans compromis intégrant les trois clivages structurants, "les piliers", ce qui donne les moyens au personnel politique de gérer les conflits en équilibrant constamment un type de division ou un autre.

Deux éléments peuvent encore faire les liens entre les Belges, d'un côté le roi et de l'autre l'Europe.

"Fédérer ne signifie pas séparer mais bien rassembler". Ce propos du roi Beaudouin a une signification non négligeable étant considéré en tant qu'autorité morale par une grande majorité des Belges et ses discours ainsi que ceux de son successeur prônent inlassablement l'union, conformément à la devise de la Belgique. Incarnant la durée et la continuité de l'Etat, le roi entretient une relation forte avec ses citoyens. Le dernier mariage princier avec pour la première fois de son histoire une future reine d'origine belge, a suscité un certain enthousiasme mais qui a déjà été beaucoup plus important par le passé avec Beaudouin notamment.

Du côté de l'Europe, ce bon élève européen a toujours été dans les premiers à s'affirmer européen afin de mieux juguler ses tensions internes et ses "nationalismes".

En réalité, le futur est largement conditionné par la dynamique propre de la Flandre, qui ne pourrait peut-être pas juguler son séparatisme. Si un jour la Flandre est indépendante, on constatera que c'est l'Europe qui décide de tout.

La Belgique fédérale d'après 1993 peut être considérée comme l'aboutissement d'une technologie législative complexe, qui pourrait avoir valeur d'exemplarité dans l'Europe d'aujourd'hui, contenant les mouvements centrifuges et bâtissant, avec ceux-ci, une nouvelle forme d'organisation fondée sur le compromis et la parité. L'Etat belge présente une innovation en matière de gestion des nationalismes.

Cet anti Etat-nation pourrait servir de modèle en Europe, afin d'éviter les foyers de nationalismes qui tendraient à réduire la taille des Etats et à les affaiblir économiquement car dans la plupart des cas c'est surtout la partie riche qui veut se séparer de la partie la plus pauvre en général, comme en Catalogne ou en Italie du nord et politiquement en multipliant les petits Etats.

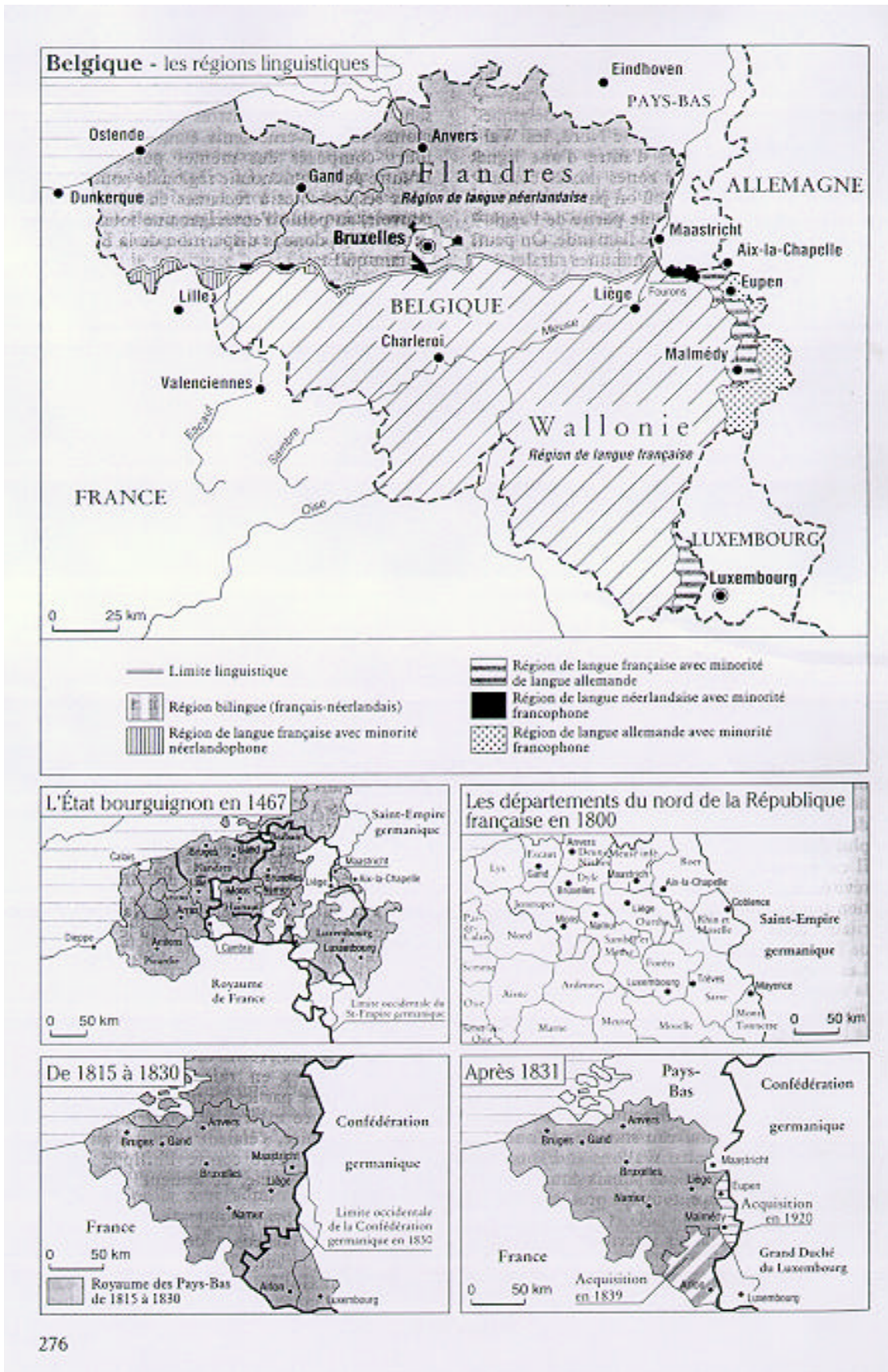
Ne devrait-on pas plutôt conclure par la formule de R.Lallemand, socialiste bruxellois et ancien président du Sénat : "Peut-être l'Europe sera-t-elle incapable d'être fédérale si notre pays ne l'est pas".

L'équilibre semble cependant trouvé et les dernières élections ont largement modifié la donne car la coalition au pouvoir depuis fort longtemps a été remplacée par une jeune garde pour qui les combats intracommunautaires devraient passer en second plan. L'ambition du nouveau Premier ministre est grande, il déclarait en juillet lors de son investiture : "Il s'agit tout d'abord et c'est l'essentiel, de faire de la Belgique un Etat modèle". Souhaitons que cela soit le bon modèle pour vivre dans une Europe plus forte.

BIBLIOGRAPHIE

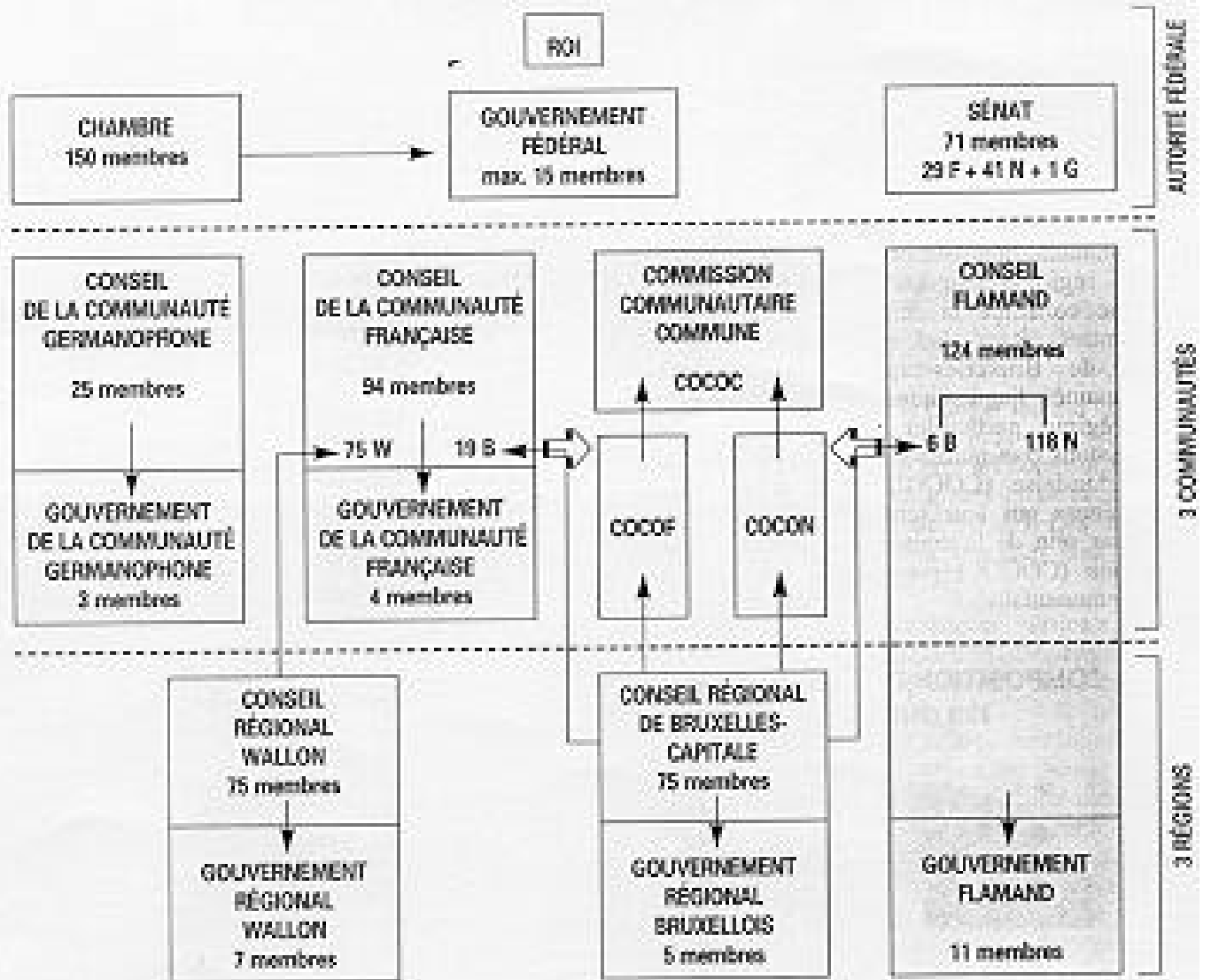
- Georges–Henri DUMONT La Belgique 1993 (Que sais-je? N°319)
- Marie-Thérèse BITSCH Histoire de la Belgique 1992 (Nation d'Europe)
- Problèmes politiques et sociaux N° 795 La Documentation française
- Astrid von BUSEKIST La Belgique Politique des langues et construction de l'Etat
1998
- Site Internet du gouvernement fédéral de Belgique 1999
- Conjoncture N°6
- Jean-Claude BOYER Belgique : l'Etat fédéral, une étape ?
- Divers articles du monde et du Monde diplomatique traitant du sujet.
- Jean-Marie LACROSSE La Belgique telle qu'elle s'ignore
- Luc de HEUSCH La crise nationale belges
- Claude EERDEKENS l'Europe sans l'Europe Entretien géopolitique Limes
- Marc OSOUF Interminable divorce belge ..ou champ d'expérience pour l'Europe.
Relations internationales et stratégiques
- Joël KOTEK La Belgique survivra-t-elle à l'an 2002 ?

ANNEXE 1



ANNEXE 2

LES INSTITUTIONS DE LA BELGIQUE FÉDÉRALE



W : Wallon - N : Flamand - B : Bruxellois - F : Francophone - G : Germanophone

CONJONCTIF DE LA 1^{ère} PARTIE

83